

Lettre d'info pour les membres de l'A.P.B.M.T.

Élections – nouveau Conseil d'administration

Un nouveau Conseil d'administration a été constitué le 14 mars 2019. Tant les résultats des élections que la composition du bureau, membres directement élus et membres cooptés, peuvent être consultés sur le site internet via le lien suivant: <https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/samenstelling%20RVB/composition%20site%20web.pdf>

L'appel que nous avons lancé en vue d'un rajeunissement du CA – une nécessité pour continuer à encadrer et garantir l'avenir de la médecine du travail – n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. C'est donc à juste titre que nous nous réjouissons de pouvoir accueillir plusieurs nouveaux membres!

Cotisation 2019

Nous souhaitons vous rappeler le paiement de la cotisation (100 €), si vous ne l'avez pas encore fait. En tant que membre, vous bénéficiez en outre d'un tarif d'inscription avantageux aux Journées nationales.

Journées nationales de la Médecine du travail 2019

Les Journées Nationales de Médecine du Travail 2019 sont en pleine préparation et le programme promet à nouveau d'être passionnant et axé sur la pratique.

Notez dès à présent dans votre agenda :

Journées nationales 2019

Quand ? 14 et 15 novembre 2019

*Où ? Hôtel « Radisson Blu Royal »
Rue du Fossé aux Loups, 47
1000 Bruxelles*

Cet endroit de choix se trouve à 500m de la gare centrale de Bruxelles; il est donc facilement accessible en transports en commun.

Posters Journées nationales 2019

Comme les années précédentes, nous invitons un maximum de participants à présenter des posters sur des études menées et/ou des mémoires de fin d'études réalisés. À l'issue de la présentation, tous les posters seront évalués par un jury et comme le veut la tradition, le gagnant sera dûment récompensé. Un prix lui sera remis par le président de l'A.P.B.M.T.

Nous attirons une nouvelle fois l'attention sur un certain nombre de critères préalablement définis en termes de forme et de contenu. Vous pouvez les retrouver sur le site internet de l'A.P.B.M.T. : <https://www.bbvag.be/fr/congres/journees-nationales-2019/introduction-dabstrais/>

A.R. du 14 mai 2019 modifiant le code du bien-être au travail, en ce qui concerne la surveillance de la santé périodique

Cet A.R. a été publié au Moniteur belge du 11 juin 2019 et entre en vigueur le 21 juin 2019. Il remplace dans le code la définition de la surveillance de la santé et il modifie un certain nombre de dispositions relatives à la surveillance de la santé périodique.

Le fondement de cet A.R. est que la fréquence de la surveillance de la santé périodique est maintenue dans une large mesure, mais que son contenu est adapté par le biais d'un certain nombre d'« actes médicaux supplémentaires ».

Les principales modifications sont résumées sur le site internet du SPF ETCS <http://www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=48287>

11th International Symposium on Biological Monitoring in Occupational and Environmental Health.

Nous souhaitons vous signaler un congrès consacré au biomonitoring qui se déroulera du 27 au 30 août 2019 dans le Park Inn Hotel de Louvain.

Des informations détaillées concernant l'inscription et le programme sont disponibles sur le site internet de la KU Leuven : <https://agenda.kuleuven.be/en/content/11th-international-symposium-biological-monitoring-occupational-and-environmental-health>

Étude: examen de l'utilité économique de la médecine du travail

Il va de soi que prouver cette valeur peut être d'une grande utilité pour garantir l'avenir de notre profession, mais retrouver des études scientifiques utilisables à ce sujet n'est pas chose facile...

Il y a quelque temps, nous avons dès lors décidé d'initier une étude en Belgique sous la conduite du Prof Dr Lode Godderis. Au début, cette étude était financée par l'A.P.B.M.T. et après 2 ans, plusieurs SEPPT ont pris le relais pour assurer cet appui financier.

L'intention est d'objectiver l'effectivité de l'évaluation de santé périodique au moyen d'un questionnaire. L'étude Delphi, qui doit permettre de valider ce questionnaire, a été clôturée.

Entre-temps, le questionnaire a été testé dans une maison de repos et de soins et les données collectées sont analysées. L'enquête proprement dite a également démarré dans trois hôpitaux. Normalement, les résultats (à court terme) devraient déjà nous parvenir d'ici la fin de l'année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !!